

Grande conférence 3 / La ville et ses limites

Vers une conception symbiotique des espaces ruraux, périurbains et urbains

Maxime LEMAIRE

Espaces naturels régionaux (ENRx) du Nord – Pas de Calais

Quelles sont les problématiques de l'aménagement du territoire en région Nord – Pas de Calais ? Quelle est votre prévision sur l'évolution des territoires ruraux ?

Emmanuel CAU

Président d'ENRX et vice-président du conseil régional du Nord – Pas de Calais, en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat

Evoquer les espaces ruraux dans le cadre d'un forum ProjeCt City constitue probablement une évolution en soi dans la mesure où les milieux non-urbains n'ont jamais été pensés ou alors ont été imaginés comme constituant une simple succession de zones représentées sous forme de cercles. Cette absence de réflexion sur l'aménagement du territoire périurbain pose particulièrement problème dans le Nord – Pas de Calais qui est une région relativement petite, très densément peuplée, constituée d'importants pôles urbains, dotée d'un réseau d'infrastructures conséquent et qui, parallèlement, est occupée à 75 % par l'agriculture.

Deux phénomènes majeurs sont susceptibles d'expliquer le défaut d'aménagement des milieux non-urbains. D'une part, les changements, tels que l'augmentation du prix de l'énergie qui a pris en otage les populations en demande de liberté et de nature exilées dans des zones pavillonnaires de plus en plus désertées par les services, n'ont pas été anticipés et les prévisions ont été établies à partir de cartes au lieu de prendre leur source dans des études concrètes effectuées sur le terrain. D'autre part, l'agriculture s'est intensifiée à tel point que ses effets ont été dévastateurs sur les paysages, sur les milieux naturels et même sur la structuration de l'emploi.

In fine, nous avons perdu le contact avec la nature et ses services éco-systémiques qui constituaient pourtant la plus ancienne, la plus importante, la plus efficace et la moins chère des usines du monde capable, initialement, d'assurer la qualité de l'air, de l'eau, de notre alimentation mais massivement dépouillée. Désormais, nous en constatons les impacts et nous sommes contraints de repenser les espaces. J'espère que cette nouvelle réflexion se fera de manière non segmentée, symbiotique, c'est-à-dire à l'opposé de la vision sous forme de cercles. Chacun des espaces a alors vocation à intégrer des usages et des fonctionnalités des autres espaces. Ainsi, une forme de production agricole maraîchère est imaginable en zone périurbaine voire urbaine. A l'inverse aussi, le développement des territoires ruraux est envisageable en dehors de l'agriculture. En même temps, une prise en compte de la spécificité des vecteurs de développement selon les territoires est nécessaire. La mobilité dans les espaces non-urbains a également vocation à être repensée. En effet, les espaces non-urbains ont souvent subi le même modèle de mobilité que celui imaginé pour les territoires urbains, voire ont été abandonnés, se retrouvant seuls avec leurs problématiques particulières comme l'obligation d'être propriétaire d'un véhicule individuel. Un nouvel

aménagement du territoire est indispensable pour repenser les mobilités propres à chaque territoire rural et l'interaction entre les différents territoires.

Périurbain : l'exemple de la Seine-et-Marne

Maxime LEMAIRE

Cette grande conférence met en avant les questions autour de la ville et de ses limites. A ce titre, quelles sont les pistes pour une nouvelle complémentarité entre l'espace rural et l'espace urbain ? Une évolution de la fonction des espaces ruraux est-elle possible ?

Christophe BAYLE

Architecte, membre du conseil d'orientation du Centre d'écodéveloppement de Villarceaux (CEV), chef de projet à la Société d'économie mixte d'équipement et d'aménagement de la ville de Paris (SEMAVIP), auteur du livre « Paysages de l'après-pétrole »

L'association Les ateliers d'été de Cergy-Pontoise à laquelle j'appartiens est une émanation des urbanistes des villes nouvelles qui a proposé un travail sur le périurbain.

● L'analyse du périurbain en Seine-et-Marne

Après une première réaction de rejet du sujet, relevant *a priori* des ingénieurs du génie rural, des ateliers de réflexion se sont organisés et ont pris contact avec le président du conseil général de Seine-et-Marne, Vincent Eblé. Inquiet sur la place de son département qui représente 50 % de la superficie de l'Île-de-France et 3 % du Produit intérieur brut (PIB) dans le Grand Paris, celui-ci s'est révélé intéressé par la problématique proposée.

La question des limites de la ville et du territoire a également interpellé la ville nouvelle de Sénart qui pratique un étalement urbain raisonné. De manière générale, le système des villes nouvelles permet de contourner le piège du centralisme jacobin conservé ailleurs et démultiplié par la décentralisation en autant de points qu'il y a de villes. Dans un tel contexte, le travail à grande échelle se heurte généralement aux intérêts locaux. Ainsi, du point de vue des urbanistes, le mandat unique des élus a le mérite d'amener les collectivités à réfléchir en termes d'emboîtement de responsabilités plutôt qu'en termes de concurrence. Pour autant, les élus se placent dans l'illégalité s'ils sortent de leur champ territorial *stricto sensu* pour envisager une vision plus large qui engloberait d'autres territoires.

Une deuxième réflexion, plus économique, a été lancée sur les notions de périurbanisation et de métropolisation en cherchant des moyens pour éviter à l'espace rural d'être la variable d'ajustement du développement de l'agglomération. Nous avons ainsi rencontré Thierry Rebour, économiste et auteur de *La théorie du rachat*, selon lequel la périurbanisation se distingue de la métropolisation. En effet, il considère que l'étalement urbain intervenu dans les villes occidentales à partir des années 1970 ne constitue pas un signe de développement urbain mais au contraire une entrée des économies dans un cycle de rendement décroissant. Cette thèse se justifie notamment, lorsque la ville est devenue plus productive que la campagne, par l'absence de phénomène d'hypertrophie des étendues urbaines au détriment des zones rurales. Par ailleurs, la crise de mai 1968, qui donne lieu à une augmentation massive des salaires, est le point de départ d'une délocalisation spatiale des capitaux intervenant 30 ans plus tard en vue de retrouver des rendements croissants, au prix d'une baisse générale des salaires, d'une augmentation du chômage et d'un environnement durablement dégradé. Ainsi, la question de la localisation des franges des villes et des métropoles est tout à fait stratégique, d'autant que les terres en limite d'agglomération sont souvent les meilleures. En admettant que la périurbanisation n'est pas un signe de

rendement croissant, il devient alors possible d'entrer dans une nouvelle ère de stabilisation des limites.

En dernier lieu, nous avons procédé à une analyse des activités agricoles qui, en Seine-et-Marne, sont en compétition sur les rendements dans une économie mondialisée. De ce point de vue, la mondialisation n'est pas une cause mais une conséquence de la crise des rendements. L'analyse met en avant que, pour rester compétitives, les grandes cultures sont devenues hégémoniques en Ile-de-France et occupent environ 80 % de la Surface agricole utile (SAU). A l'inverse, la SAU des cultures spéciales telles que celles des légumes frais, des cultures florales ou des vergers diminue. Les grandes exploitations quant à elles, dont les productivités sont similaires à celles du Nord – Pas de Calais, sont en concurrence avec des cultures extensives situées dans d'autres pays où les problèmes de productivité ne se posent pas en raison d'étendues multipliées par dix ou par 100.

Deux idées principales ont été développées pour faire face au double mouvement de diminution du nombre d'exploitations – baisse de 940 exploitations depuis 2000 – et de disparition du maraîchage et de l'horticulture. La première idée consiste à revenir à des parcelles à échelle humaine, c'est-à-dire d'une surface de 80 à 150 ha et pratiquant une vente directe à la ferme ou au marché. La seconde idée s'inspire de l'exemple de San Francisco où 50 % des fruits et légumes consommés sont produits dans la périphérie de la ville – contre 2 % seulement à Paris – et qui vise à profiter de la présence d'un marché de 11 millions de consommateurs.

● Les pistes proposées

Les pistes pour l'avenir se situent notamment du côté de l'agriculture et des modes de faire mais aussi du côté des nouveaux outils tels que les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), à condition de donner à ces zones un contenu et des agriculteurs en mesure de s'en occuper.

Enfin, une réflexion sur la détermination d'une nouvelle enceinte d'agglomération constituerait une troisième piste. Pour cela, un lieu, une figure urbaine et une population associée ont vocation à être précisés, à l'instar de l'œuvre du baron Haussmann à Paris. Le lieu pourrait être le collier, c'est-à-dire la lisière d'agglomération. Sa population, la plupart du temps précaire et rejetée en périphérie par le coût du logement et de l'énergie, est constituée de jeunes, de nouveaux entrants et de travailleurs pauvres. La profondeur de cette lisière est de 10 à 25 km et son périmètre correspond à la limite fixée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de l'agglomération. La structure du collier n'est pas constituée de boulevards, de places, d'avenues ou de ports mais d'une ligne invisible qui mesure 13 800 km de long en Ile-de-France dont 8 000 km au contact des espaces agricoles et 5 400 km au contact des espaces boisés. La valeur moyenne de cette ligne, correspondant au travail potentiel des urbanistes, est de 4 000 euros par m². Une telle ligne dispose d'une existence économique à même de payer les intervenants qui participent à sa réalisation. Par ailleurs, la ligne représente une surface de 185 000 ha, soit 15 % de la superficie de la région de l'agglomération, qu'il est vital de maintenir physiquement. En effet, ce lieu d'interface est celui où se joue l'avenir de nos agglomérations. Il joue même un rôle stratégique à l'échelle régionale car il permet de faire rentrer dans l'urbain des territoires sans les dénaturer. Le collier permet d'accueillir des nouveaux espaces de solidarité.

Ainsi, toute intervention en faveur de l'urbain doit s'accompagner d'une intervention sur la restructuration agricole ou la revalorisation d'un espace ouvert et non bâti. Globalement, l'agriculture est un domaine dont les urbains ont intérêt à s'emparer et ne plus simplement

en faire la variable d'ajustement de leur propre développement qui s'avère *in fine* inefficace. Des mises en réseaux de bourgs autour de la production agricole ou encore des villages connectés dans des réseaux identitaires sont imaginables mais les dessins de figure urbaine restent à inventer.

La bergerie de Villarceaux : ville du contrat socio-agricole ?

Maxime LEMAIRE

Quelle est la vocation du CEV ? Quelle est votre expérience du passage d'une exploitation agricole conventionnelle céréalière à une exploitation agricole bio ? Quelles sont vos réflexions sur l'avenir de l'espace rural, en intégrant des notions de flux, de gouvernance et d'alimentation ?

Baptiste SANSON

Agronome, responsable du CEV

Mon exposé s'appuie sur l'expérience de la bergerie de Villarceaux, ferme de 400 ha appartenant à une fondation, qui, après plus de 20 ans dans l'agro-écologie, s'est intégralement convertie au bio et à l'agroforesterie. Une photo de la zone illustre parfaitement la confrontation entre deux mondes : celui de l'étalement urbain conforté par la présence d'une ville nouvelle et celui des terres agricoles exploitées par des agriculteurs suivant une logique plus mondialisée que liée aux opportunités locales. Une telle confrontation n'est pas une fatalité. L'exemple de la bergerie offre un prototype de conversion de l'agriculture, utile pour poser des bases et engager des améliorations. Il correspond au pendant des éco-quartiers, dans une version consacrée ici au territoire rural.

● L'alimentation : nouvelle dimension de l'action publique locale ?

Les compétences de la ville évoluent. A mon sens, il n'est pas utopique de penser que l'alimentation puisse s'ajouter à ces nouvelles dimensions de l'action politique locale alors même que le modèle de la modernisation de l'agriculture a été accompagné de nombreuses instances. Des solutions existent qui permettent d'offrir des réponses intégrées. En effet, la bergerie de Villarceaux illustre la possibilité, reproductible au niveau d'une ville, d'intégrer notamment la production d'une alimentation saine, la gestion de biodiversité, la gestion de l'eau ou encore l'anticipation du changement face aux aléas climatiques.

● L'agro-écologie : du défi alimentaire mondial à la gouvernance alimentaire de villes

Comme le relève le Groupe interdisciplinaire belge de recherche en agro-écologie du fonds de la recherche scientifique (GIRAF), le cahier des charges de l'agriculture du 21^e siècle est différent de celui du 20^e siècle. En effet, au-delà de la production elle-même, une écologisation des pratiques est nécessaire et désormais acceptée par tous. Cependant, des voies très différentes sont proposées pour y parvenir. La multifonctionnalité d'un territoire, ressource rare, est également souhaitable. Le modèle qui présentait un découpage des territoires en fonction de leurs usages est effectivement devenu obsolète et les territoires ont vocation à permettre une réelle polyvalence des usages. Les deux enjeux se complètent d'ailleurs parfaitement.

La question de la faim dans le monde, problème lancinant mais réapparu violemment à l'occasion des émeutes de la faim en 2008, fait l'objet de débats houleux au plus haut niveau de la recherche agricole mondiale pour déterminer les moyens d'y remédier. Deux thèses s'affrontent. La première privilégie la poursuite du modèle actuel qui prévoit une

intensification des rendements par la chimie, les produits phytosanitaires et les engrais. La seconde trajectoire de développement, la voie de l'intensification agro-écologique, a gagné en légitimité notamment par le biais du rapport de 2011 d'Olivier de Schutter, rapporteur à l'Organisation des Nations unies (ONU) sur le droit à l'alimentation.

Aujourd'hui, le ministère de l'Agriculture s'empare de ces questions en essayant de combiner économie et environnement. Une première acceptation de l'agro-écologie prévoit l'utilisation de toute la science de l'écologie en vue de produire. Mais, selon une toute une autre école de pensée, la question alimentaire liée à notre mode de vie doit passer en amont de la production agricole avant d'y être reliée. Ainsi, selon cette seconde définition, l'agro-écologie correspond à la conception ou à la gestion des systèmes agroalimentaires. Les différents modes de vie induisent des besoins de production alimentaire variables. Or, globalement, la SAU diminue. En France par exemple, elle a baissé de 56 % entre 1960 et 2010. Pour y faire face, une intensification des rendements semble nécessaire mais correspond à des modèles polluants et, à ce titre, à proscrire. Pour sortir de cette impasse et continuer à accentuer une écologisation des pratiques, une remise en cause de notre régime alimentaire s'impose donc.

Cette thèse fait l'objet d'études et de prospectives aux niveaux mondial et national. Parmi ces études, le scénario afterres2050, pendant pour les questions agricoles du scénario négaWatt relatif à la transition énergétique, est attendu prochainement. Les deux scénarios élaborent le système technique de production correspondant à la demande alimentaire présente sur un territoire donné.

● La gouvernance alimentaire des villes

A l'échelle territoriale, les approches relatives au système alimentaire – ou *food system* – s'intéressent à une nouvelle étude du métabolisme des villes, considéré comme un organe et constitué par les flux de matières ou d'énergies y circulant. Ce type d'étude pose la question de l'autonomie alimentaire des villes via une couronne d'alimentation périphérique. Actuellement, l'autonomie alimentaire est au cœur de projets, comme « Rennes ville vivrière », d'ouvrages et de colloques. Pourtant, ce mouvement de relocalisation de la production autour des villes n'est-il pas aberrant par rapport au modèle de la filière jusqu'alors privilégié qui confie la production aux territoires les plus compétitifs ? En réalité, il constitue une étape dans la démarche d'écologisation des pratiques. En effet, la périphérie des villes est l'endroit où les pratiques sont les plus vertueuses car elles répondent directement aux enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et au climat. Il apparaît donc intéressant de répondre à ces enjeux sectoriels en les liant à une approche alimentaire.

L'intérêt croissant pour la gouvernance alimentaire des villes est également visible à travers l'apparition de nouvelles formations spécialisées, notamment au sein d'AgroParisTech, et de colloques tels que ceux organisés par Terres en ville et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

● L'agriculture urbaine

Outre le thème de la gouvernance alimentaire des villes, celui de l'agriculture urbaine surgit actuellement. L'agriculture urbaine se définit comme toute forme d'agriculture localisée en ville ou à sa périphérie, dont les services et les biens sont en priorité destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources notamment foncières, en eau, et en main d'œuvre. Elle s'illustre à travers des propositions très diverses allant de projets extraordinairement sophistiqués aux initiatives les plus spontanées en passant par des utilisations particulièrement nourricières.

L'intérêt pour l'agriculture urbaine s'accompagne de l'intérêt pour la résilience de nos sociétés face à une indispensable transition écologique et sociale, et notamment pour la résilience alimentaire. L'abandon de leur production alimentaire par certains Etats au profit de l'industrie est-il un choix vraiment raisonnable ? Des exemples forts, comme à Cuba, à Détroit mais aussi en Grèce, en Espagne ou au Portugal, démontrent récemment que le développement de l'agriculture urbaine permet d'apporter des réponses en temps de crise.

● Le prototype de transition : la bergerie de Villarceaux

La question de l'aménagement de l'espace se pose pour supporter les flux. La bergerie de Villarceaux constitue un prototype de transition d'un modèle céréalier classique proposant une agriculture inscrite dans la mondialisation, l'abandon de l'élevage et l'utilisation de produits phytosanitaires, vers une nouvelle politique agricole insufflée à partir de 1992. Pour cela, un modèle d'aménagement spatial compatible avec l'agro-écologie est à inventer. Le nouvel aménagement prévoit de diminuer la taille des parcelles, de conserver le principe d'une agriculture mécanisée, de réimplanter des éléments de régularisation naturelle et de réintroduire l'élevage et la prairie en allongeant la durée des rotations des parcelles à huit ans. Pour améliorer la démarche, la technique de l'introduction de lignes d'arbres issue de l'agroforesterie intra-parcellaire est encore envisageable. Si cet aménagement spatial permet de produire durablement, il améliore également le cadre de vie en générant de nouveaux usages que les populations locales s'approprient.

● Renforcer les capacités collectives pour la transition

L'accompagnement de cette transition vers l'agro-écologie demande probablement un engagement de moyens forts, similaire à celui fourni pour assurer le passage au modèle de la modernisation de l'agriculture.

Plusieurs pistes sont susceptibles de participer au renforcement des capacités collectives pour la transition. Tout d'abord, le paysage n'étant pas seulement une résultante mais aussi une ressource, l'organisation de meilleures collaborations entre les agronomes et les paysagistes déboucherait sur la construction d'une culture hybride précieuse. Ensuite, l'évaluation du coût de la transition est une question importante qui intéresse particulièrement les élus. Le chiffrage est en cours sur le site de la bergerie. Il s'accompagne de la détermination des aménités environnementales générées et du caractère durable du projet. Enfin, des outils juridiques tels que le commodat – c'est-à-dire la mise à disposition gratuite en échange du respect de règles bien précises – facilitent encore potentiellement la transition vers l'agro-écologie. Les collectivités territoriales elles-mêmes pourraient y recourir afin d'accompagner le changement de modèle avant de le confier à des agriculteurs tout en conservant la propriété du foncier. Certes cette idée est souvent mal vécue par les agriculteurs attachés à la propriété de la terre, mais les nouvelles pratiques seront probablement portées par une néo-paysannerie issue du monde urbain et moins sensible au concept de propriété.

Par ailleurs, une partie de la ferme de Villarceaux accueille parallèlement un centre de séminaires qui propose des colloques et des formations sur les compétences de demain utiles à l'accompagnement de la transition.

Le choix de la commune d'Hantay : aider un maraîcher à s'installer pour gagner un peu d'autonomie alimentaire

Maxime LEMAIRE

Hantay est une commune rurale située à proximité de la grande métropole lilloise et à laquelle elle est reliée en termes de cadre de vie, de mobilité d'emploi et d'institution. Hantay a eu l'occasion d'appliquer beaucoup des principes abordés ci-dessus. Quelle était la problématique de départ ? Pourquoi la ville s'est-elle engagée dans une démarche d'accompagnement d'un maraîcher destinée à le réinstaller et à créer un circuit court de distribution de la ressource légumière ?

Désirée DUHEM

Maire de Hantay et vice-présidente de l'Association des maires du nord (AMN)

Cette démarche a été initiée suite à la rencontre entre un élu et un maraîcher qui ne trouvait pas de terre pour s'installer à Hantay. Ce village de 1 050 habitants, localisé sur le territoire de LMCU, bénéficie d'une superficie de 209 ha dont un peu plus de 70 % de terres agricoles. Or, le maraîcher rencontré, passionné mais non issu du milieu agricole, ne trouvait pas les 1 ou 2 ha nécessaires à son projet. Une telle surface est suffisante, selon moi, pour faire vivre une personne.

Maxime LEMAIRE

La surface moyenne des exploitations agricoles du Nord – Pas de Calais est d'environ 55 à 60 ha. Néanmoins, un maraîcher est en capacité de vivre sur des surfaces plus restreintes.

Désirée DUHEM

Pour essayer de trouver des terres au maraîcher, les élus de la commune ont étudié le PLU. Par ailleurs, ils ont constaté, tout au long de leur démarche, la difficulté à faire accepter aux autres maraîchers le partage des terres qui reste pourtant une solution souhaitable. Sur d'anciennes zones affectées à l'activité économique, 3 ha de terres ont été identifiées pour être transformés en terres agricoles et affectés au maraîcher. La modification du PLU s'est avérée particulièrement ardue.

Maxime LEMAIRE

Comment la transformation de la terre constructible en terre agricole s'est-elle déroulée ?

Désirée DUHEM

Cette opération de transformation s'appelle un déclassement. Ce terme, qui sous-entend une perte de valeur, est tout à fait inadéquat et gagnerait à être requalifié en reclassement. La procédure de déclassement, lourde aussi bien administrativement que moralement, s'est étalée sur trois ans et s'est heurtée à une chambre d'agriculture qui soit ne comprenait pas la démarche, soit souhaitait récupérer ces terres pour d'autres agriculteurs déjà en place.

Maxime LEMAIRE

Le PLU a finalement permis l'installation du maraîcher qui a débuté la culture. Que s'est-il passé ensuite ?

Désirée DUHEM

Le maraîcher s'est immédiatement installé, sans subvention, et sous la forme d'une Association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP). Aujourd'hui, il fournit des légumes pour 50 à 60 familles.

Maxime LEMAIRE

Quelle surface serait nécessaire pour que Hantay bénéficie d'une autonomie alimentaire en légumes ?

Désirée DUHEM

Huit AMAP de maraîchers – soit une surface de 10 à 12 ha de terres agricoles – seraient capables de fournir les habitants de la ville en légumes. Or, 140 ha sont aujourd'hui cultivés sur la commune de Hantay, sans production directe. Par ailleurs, si les terres agricoles diminuent, les phénomènes de gaspillage et de suralimentation sont aussi à combattre. Ainsi, l'excès de pessimisme est à exclure car des solutions existent. Les élus jouent pleinement leur rôle quand ils saisissent de telles opportunités de rencontres pour mettre en place des solutions.

Maxime LEMAIRE

Hantay participe à l'augmentation du pourcentage de production agricole à proximité de la zone urbaine.

Echanges avec la salle

● Les solutions d'accompagnement des élus vers l'agro-écologie

De la salle (Christian POILLY, directeur des Maisons du département du développement local – MDDL –, conseil général du Pas-de-Calais)

Comment le maire d'une commune de 2 000 habitants située en zone périurbaine peut-il concrètement procéder pour s'inscrire dans une démarche de transition vers l'agro-écologie ? De quels services dispose-t-il ?

Emmanuel CAU

La seule difficulté réside dans la multiplicité des solutions d'accompagnement. Si elles sont variables en fonction des territoires, elles sont systématiquement présentes. Ainsi par exemple, les territoires de parc naturel régional et de pays bénéficient d'un accompagnement des ingénieries territoriale et régionale dans le montage de projet. De nombreux dispositifs d'accompagnement technique et financier existent aussi, notamment pour l'agroforesterie ou l'installation des jeunes agriculteurs. Plusieurs dispositifs sont même envisageables en parallèle. Donc, à partir du moment où la volonté de l' élu est présente, la moitié du travail a déjà été réalisée.

Désirée DUHEM

En effet, l'intention indique la voie à suivre pour démarrer le projet. Ensuite, le dialogue est naturellement nécessaire, notamment avec les agriculteurs présents, pour avancer dans une démarche partagée.

De la salle (Christophe TILMANT, Agence départementale d'information sur le logement – ADIL – du Nord)

En 1995, la commune de Beaucamps-Ligny lance un projet de lotissement qu'elle mène à bien mais dont la surface est réduite de 4 à 3 ha, laissant un agriculteur disposer d'1 ha non loti et ouvrant ainsi une fenêtre rurale dans la ville. Le CAUE du Nord est intervenu puis une étude d'aménagement du cadre de vie a été menée. Aujourd'hui, cette étude est à nouveau utilisée et complétée par une autre analyse en cours afin de définir les modalités de développement de la ville qui se situe dans une phase de transition entre l'agglomération et le rural.

Maxime LEMAIRE

L'étude d'aménagement citée fait partir des études du Fonds départemental pour l'aménagement du Nord (FDAN) porté par le conseil général qui constitue ainsi un autre partenaire de l'accompagnement des projets.

● Les solutions d'accompagnement des néo-paysans vers l'agro-agriculture

De la salle (Dominique REMBOTTE, conseillère régionale du Nord – Pas de Calais, vice-présidente du Parc naturel régional – PNR – des caps et marais d'opale, conseillère municipale à Dohem)

Quelle signification recouvre la phrase « faciliter la mobilité entre la profession agricole et les autres professions » ?

Baptiste SANSON

Parmi les compétences d'accompagnement, le service Mairie-conseils de la CDC propose un appui juridique et technique aux communes et aux territoires. Mairie-conseils comporte en outre un réseau portant spécifiquement sur les questions de paysage et d'urbanisme durable. La Région Ile-de-France, quant à elle, regroupe les compétences de suivi destinées à des projets principalement périurbains au sein d'un pôle Abiosol comprenant Terre de liens, le réseau des AMAP, une couveuse pour l'aide à l'installation et le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB) d'Ile-de-France.

Par ailleurs, les personnes issues du monde urbain souhaitant intégrer les professions agricoles peinent à accéder au foncier et à acquérir une légitimité. Pour les aider, des pôles d'accompagnement se sont structurés. Mais, si la transition écologique et sociale s'accroît, une néo-paysannerie naîtra qui aspirera peut-être à travailler à mi-temps ou à exercer parallèlement un autre métier tout en prenant en charge ses besoins alimentaires par le biais de jardins. Alors, les outils d'accompagnement ont également vocation à s'adapter.

Les néo-ruraux apprennent généralement l'agriculture par le réseau du *woofing* – terme issu de l'acronyme *Willing Worker on Organic Farms* (WWOOF) – grâce auquel des jeunes apportent bénévolement de l'aide aux exploitations en agriculture bio. Le *woofing* constitue ainsi un lieu pratique de rencontres pour découvrir un métier. Les réseaux de fermes couveuses sont un outil récemment mis en place pour tester un métier. Cette nouvelle initiative s'avère précieuse pour apprendre aux agriculteurs débutants à gérer un site de production. Elle a d'ailleurs tendance à se développer. Enfin, la propriété du capital, constitué de la terre et du bâtiment agricole, a vocation à appartenir à la collectivité ou être porté par de l'épargne citoyenne comme le propose le mouvement Terre de liens.

● La ville et ses limites : une question encore d'actualité ?

De la salle (Didier JOSEPH-FRANCOIS, urbaniste et président de l'association Renaissance du Lille ancien)

Si la question relative à la ville et à ses limites est pertinente du 13^e au 19^e siècle, son intérêt se délite avec la métropolisation intervenant au 20^e siècle voire se perd devant le phénomène de la mégapolisation observé aux 20^e et 21^e siècles. Les concepts de centralité et de réseaux apparaissent davantage et sous-tendent des structures urbaines présentes aujourd'hui en Europe.

Par ailleurs, la moitié du territoire de LMCU est constituée de zones rurales. Or, cette caractéristique étonnante, bien que constatée depuis une vingtaine d'années, n'a jamais fait l'objet d'une politique particulière. Seul l'Espace naturel Lille métropole (ENLM) offre, de manière très ponctuelle, des prestations spécifiques. Des projets similaires à celui de Villarceaux, aptes à conjuguer intimement la mémoire urbaine de la cité et la capacité de

l'espace rural à produire des nouveaux espaces de vie, ne sont-ils pas envisageables sur ce territoire ?

Enfin, les compétences des élus, des politiques choisies et des structures administratives semblent insuffisantes pour assurer la gestion des territoires. La question de leur remise en cause s'impose.

Christophe BAYLE

L'enjeu pour mettre au point un projet de territoire réside dans la révélation des problématiques de ce territoire. En Seine-et-Marne par exemple, la question principale de l'alliance entre l'urbain et le rural a été identifiée et a permis d'intégrer le département dans la carte du Grand Paris.

Emmanuel CAU

La notion de limites a vocation à être dépassée dans le cadre de nos réflexions car, concrètement, elles n'existeront bientôt plus sur les territoires. En effet, la production agricole ou maraîchère ainsi que des milieux naturels s'installeront en ville et dans le périurbain, proposant une symbiose des territoires plutôt qu'une série de cercles distincts. Ainsi, une pensée systémique apparaît préférable et une réflexion à l'échelle d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) voire de plusieurs SCOT s'avérerait pertinente.

Par ailleurs, les élus de LMCU ont conscience des limites des politiques actuelles. Actuellement, ils travaillent sur le Plan climat-énergie territorial (PCET) et sur le projet de SCOT afin d'imaginer les politiques de demain.

Maxime LEMAIRE

Je vous recommande le site internet de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) qui a organisé récemment un colloque dédié aux campagnes urbaines.